

L'égalité est un droit, et pas le fruit d'un acte généreux **Morten Kjaerum, directeur de la FRA, à la veille du second** **sommet européen de l'égalité**

«Pour des millions d'habitants de l'Union européenne, discrimination et inégalités restent des réalités de tous les jours. Les gouvernements de l'Union européenne doivent impérativement aborder de front cette situation honteuse», déclare Morten Kjaerum, directeur de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (FRA), à la veille du second sommet de l'égalité, qui se tiendra à Paris les 29 et 30 septembre. «Ce sommet transmet un message politique puissant, à savoir que l'Union européenne œuvrera de concert pour éliminer la discrimination. Une action résolue doit suivre pour que les idéaux deviennent réalité.»

Morten Kjaerum ajoute: «L'Union européenne peut être fière de sa législation existante en matière d'égalité. Cependant, même la meilleure législation ne sert à rien si personne n'a conscience de son existence. Comment est-il possible qu'un tiers seulement de nos citoyens disent connaître leurs droits s'ils se trouvaient victimes de discrimination?¹ J'invite les gouvernements de l'Union européenne à remplir leur obligation légale d'informer les citoyens de leurs droits, et de les munir des moyens de les faire valoir. Les droits des passagers sont affichés dans tous les aéroports; pourquoi ne pas donner la même visibilité au droit à l'égalité, dans les mairies, les entreprises, les établissements scolaires ou les bureaux de poste? L'égalité est un droit, et pas le fruit d'un acte généreux.»

«Nous avons besoin de structures appropriées pour assurer le bon fonctionnement de ces droits. Je parle de la création d'organes compétents auxquels les victimes de discrimination peuvent s'adresser. À la fin de 2007, trois États membres n'avaient même pas mis en place un organe consacré à l'égalité. Dans d'autres États membres, ces organes, bien qu'existants, sont restés quasiment invisibles dans la lutte contre la discrimination. Les gouvernements doivent veiller à ce que les organes chargés de l'égalité soient réellement indépendants, à ce qu'ils soient dotés de pouvoirs puissants, et munis de ressources adéquates – la voiture ne fonctionnera pas sans carburant», poursuit-il.

«En outre, des écarts existent encore au niveau de la protection contre la discrimination. À l'heure actuelle, dans de nombreux États membres, certains groupes sont mieux protégés par la législation que d'autres», déclare Morten Kjaerum. «Cela n'est pas normal. Les citoyens doivent jouir de droits égaux à un traitement égal. Le nouveau paquet sur la non-discrimination proposé par la Commission européenne en juillet permettrait de combler cet écart. Il veillerait à ce que toutes les formes de discrimination reçoivent le même traitement juridique. J'espère que ce sommet

rapprochera les gouvernements de l'Union européenne d'un consensus sur cette importante législation communautaire.»

Notes de fond sur le sommet de l'égalité:

- La présidence française du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne organisent ce second sommet de l'égalité les 29 et 30 septembre, à Paris. 400 délégués de haut niveau et tous les acteurs de l'égalité des chances seront rassemblés autour d'un objectif: l'application efficace des principes de non-discrimination dans l'Union européenne. Le sommet donnera également une impulsion nouvelle à la promotion de l'égalité en créant une perspective à plus long terme dont la prochaine étape sera le sommet suivant, organisé sous présidence suédoise, en 2009. Renseignements complémentaires sur www.ue2008.fr

Lectures complémentaires sur le travail et les constatations de la FRA:

- La FRA est un organe de l'Union européenne, établi en mars 2007 et dont le siège se trouve à Vienne. L'Agence a trois fonctions principales: recueillir des données et des informations sur les droits fondamentaux; conseiller l'Union européenne et ses États membres; favoriser le dialogue avec la société civile afin de sensibiliser le public aux droits fondamentaux.
- Le rapport annuel 2008 de la FRA (juin 2008) contient de nombreuses preuves de la persistance des comportements discriminatoires et de la violence raciste dans l'Union européenne. Il constate que dans de nombreux pays, les moyens prévus par la législation communautaire anti-discrimination ne sont pas efficacement mis en œuvre pour contrer ces phénomènes.
- L'étude récente de la FRA intitulée «Homophobia and discrimination on grounds of sexual orientation in the EU Member States Part I – legal analysis» (Homophobie et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans les États membres de l'UE, Partie I – Analyse juridique») (juin 2008) souligne le fait que tous les motifs de discrimination ne bénéficient pas du même niveau de protection juridique dans l'Union européenne.

Ces documents et autres publications de la FRA sont disponibles sur : <http://fra.europa.eu>

Contact:

Équipe médias FRA

Tél.: +43 (1) 580 30 642

media@fra.europa.eu